

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 755** Subvention à l'association Fama (4e)

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fama, dont le siège social est situé 6, rue de Jarente 75004 Paris, pour l'organisation du festival Paris Banlieues Tango en 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Fama, dont le siège social est situé 6, rue de Jarente (4e), pour l'organisation du festival Paris Banlieues Tango en 2011. D05151 2011\_002820 n°simpa 16717.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.